



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

L'État de Vaud renforce sa lutte contre le harcèlement-intimidation entre élèves

Promotion du vivre ensemble, prévention et intervention en cas de violences: depuis 2015, le Canton de Vaud a formalisé et structuré sa lutte contre le harcèlement-intimidation entre élèves. Le phénomène concerne de plus en plus de jeunes, selon une étude publiée par Unisanté. L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire suit cette évolution de près et développe de nouveaux outils. Un roman graphique, des ateliers participatifs et des capsules vidéo seront testés dès la prochaine rentrée scolaire, en complément du dispositif déjà existant.

“Qu'est-ce que je suis censé faire pour l'aider moi ?” C'est la question que se pose Dan, le personnage principal du roman graphique intitulé *Après les cours*, en voyant d'autres élèves malmener son copain Théo. L'ouvrage, créé par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS), est destiné aux élèves de la 9e à la 11e année. Testé auprès de plus de 250 élèves dans les écoles vaudoises, il sera déployé en phase pilote dans quatre établissements, dès la rentrée d'août 2026. Le travail autour de ce roman a pour objectif de parler du harcèlement entre élèves, de montrer ses conséquences et d'élaborer des pistes pour y remédier. Pour rappel, les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves se caractérisent par des violences répétées dans le temps. L'effet de groupe crée un déséquilibre de pouvoir qui isole l'élève qui en est la cible et l'empêche de se défendre.

Plusieurs nouveaux outils viennent compléter le dispositif

Toujours sur le même thème, des ateliers participatifs seront testés dans cinq écoles, dont un établissement postobligatoire dans plus d'une trentaine de classes. Des capsules vidéo viendront aussi compléter cette offre dans les différents lieux de formation. Elles s'adressent aux enfants de 7 à 17 ans et permettent d'analyser les situations de harcèlement-intimidation entre élèves.

Un travail de longue haleine

Ces outils de prévention doivent permettre aux adultes de l'école, mais surtout aux

jeunes, d'identifier les situations problématiques et surtout les ressources d'aide à disposition dans les écoles. Ils visent à répondre à un constat: trop d'enfants subissent des violences répétées de la part de camarades, ce qui a des conséquences sur leur santé et leur scolarité. L'étude Unisanté le montre: en 2022, 13.4% des jeunes de 15 ans déclarent avoir été la cible de harcèlement-intimidation au moins une fois par semaine au cours des douze derniers mois, contre 7.3% des jeunes de 18 ans. À tous les âges, les filles sont nettement plus concernées que les garçons. L'orientation sexuelle et de genre est citée comme faisant également souvent l'objet de violences répétées.

Pour le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, cette préoccupation n'est pas nouvelle. Depuis 2015, un dispositif cantonal structuré est en place pour lutter contre le harcèlement-intimidation. Il repose sur trois piliers: la promotion du vivre ensemble, la prévention du harcèlement-intimidation entre élèves et l'intervention lorsque ces phénomènes surviennent.

De la préoccupation à l'action

Lorsqu'un cas de violence a lieu sous les yeux d'un adulte de l'école, il y a alors une intervention directe et des sanctions sont prises. Le département de la formation ne tolère aucune forme de violence. Dans les situations de harcèlement-intimidation entre élèves qui sont rapportées, **la méthode de la préoccupation partagée (MPP)** est proposée. Elle vise à mettre fin aux harcèlements. Des personnes-ressources sont formées à l'interne des établissements scolaires pour accompagner l'élève qui subit le harcèlement. En parallèle, des entretiens sont menés avec les autres élèves pour casser l'effet de groupe. Actuellement, toutes les écoles obligatoires ont été formées à cette méthode, ainsi que 95% des établissements postobligatoires. Le déploiement se poursuit dans les établissements de pédagogie spécialisée.

L'Unité PSPS met également à disposition des écoles d'autres outils pour prévenir le harcèlement-intimidation, comme des pièces de théâtre, des ouvrages thématiques pour traiter de ces questions en classe ou des ateliers de cohésion à disposition des élèves. L'étude Unisanté montre d'ailleurs que la grande majorité des élèves connaît les ressources existantes dans les écoles, comme les médiatrices et médiateurs scolaires, les infirmières et infirmiers scolaires ou encore les psychologues scolaires. L'efficacité de ces outils est d'ailleurs analysée régulièrement. Depuis 2020, un bilan de la MPP est effectué auprès des écoles par l'Unité PSPS.

Par ailleurs, ce renforcement du dispositif prévoit des informations plus accessibles à destination des parents.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 01 avril 2026

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, [021 316 30 65](tel:0213163065)

DEF, Marie Torres, responsable d'unité, Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, [021 623 36 50](tel:0216233650)

[Capsule vidéo pour les enfants \(7-12 ans\)](#)

[Capsule vidéo pour les enfants \(13-17 ans\)](#)

[Ressources à disposition des élèves](#)

[Étude Unisanté](#)

[Complément sur les phénomènes de harcèlement-intimidation](#)

[Site de la Plateforme romande sur la méthode de la préoccupation partagée \(MPP\)](#)

[Planche de la bande dessinée "Après les cours de Jordi Murillo"](#)